

GROUPE SCOLAIRE DE L'OLIVETTE
ECOLE ELEMENTAIRE
10 RUE DE L'AVENIR 11110 VINASSAN
Tél : 04 68 45 37 97

REGLEMENT INTERIEUR

FREQUENTATION – HORAIRES

L'école est ouverte le lundi, mardi, jeudi et vendredi à 8h20 et 13h50.

Début des classes à 8h30 et 14h00, sortie à 11h30 et 17 h00.

Les élèves ne doivent pas pénétrer dans la cour en dehors de ces horaires, même pour récupérer des affaires oubliées (toute entrée en classe doit se faire en présence de l'enseignant).

L'entrée et la sortie des élèves se font par la porte donnant dans la cour. **Il est interdit de ressortir.**

Les parents sont invités à ne pas inciter les enfants à le faire.

La porte côté maternelle ne sert que lorsque les enfants sont entrés en classe ou en cas d'urgence.

En cas de retard, l'élève doit se présenter à l'entrée principale (côté maternelle) et sonner.

Toute absence même de courte durée doit être justifiée. Quand un élève manque la classe, il est fait obligation aux parents ou responsable légal d'en informer le maître ou le directeur (trice), par l'intermédiaire d'un frère, d'une sœur, d'un camarade ou plus simplement par téléphone et ce, sans attendre une demande de l'école.

Pour une absence prévue, une demande d'autorisation d'absence doit être faite à l'avance.

Un enfant ne peut quitter l'école avant la sortie des classes sauf si les parents en font la demande écrite et viennent le chercher.

RENCONTRE PARENTS – ENSEIGNANTS

Chaque parent peut s'entretenir avec l'enseignant de son enfant, en dehors des heures de classe et sur rendez-vous.

Des réunions de classe sont organisées, il serait souhaitable que tous les parents y participent.

HYGIENE

Les élèves doivent se présenter à l'école dans une tenue correcte.

Les parents doivent rester vigilants afin d'éviter la recrudescence des poux : traiter correctement dès le début et informer le responsable de l'école.

En cas de maladie contagieuse, les parents doivent avertir l'école et fournir un certificat médical autorisant la reprise des cours.

Les enfants sont tenus de respecter la propreté des locaux : utiliser les poubelles à l'intérieur et à l'extérieur, ne pas souiller les sanitaires.

SECURITE

Pendant les récréations, aucun élève ne restera dans les toilettes, couloirs ou classes hors de la surveillance du maître.

Sont interdits dans l'école, tous les objets susceptibles de déclencher des jeux dangereux : pétards, canifs, objets en verre, cutters...

Il est recommandé aux parents de ne pas donner aux enfants des objets ou bijoux de valeur.

L'école n'est pas responsable en cas de perte et de vol.

Les portables sont interdits à l'école.

COMPORTEMENT

Les enfants et **les parents** doivent se montrer d'une parfaite correction vis-à-vis du personnel enseignant, communal ou bénévole intervenant dans l'école et des autres enfants.

Tout acte de dégradation volontaire sur les locaux, le matériel ou les livres, sera sanctionné.

Il est interdit aux élèves de toucher le matériel d'enseignement et appareils divers, de se rendre dans les placards sans autorisation.

L'équipe enseignante se réserve le droit de mettre ne place des punitions communes à toutes les classes en fonction de l'acte commis.

ASSURANCES

Tout enfant participant à une activité facultative organisée par l'école doit être assuré individuellement (accident subi) et en responsabilité civile (accident causé).

Les familles ont libre choix de l'organisme assureur.

L'équipe pédagogique vous remercie de votre coopération.